Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REMPLIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC JAUNE

L'AC se répartit en plusieurs champs principaux. Chaque champ possède une info-bulle vous expliquant précisément les informations nécessaires à la rédaction de l'AC.

Cette partie indique l'adresse à laquelle seront envoyées les éventuelles correspondances que nous aurions à vous adresser.

Vous retrouvez également ces documents sur votre espace client.

Cette partie indique l'adresse à laquelle seront envoyées les éventuelles correspondances que nous aurions à vous adresser.

Si celles-ci s'avèrent inexactes ou incomplètes, vous devez les modifier au niveau du chantier auquel cette attestation est rattachée.

Cette partie indique vos coordonnées ou celle de votre siège.

Ces données ne sont pas modifiables. Si elles s'avèrent inexactes ou incomplètes, vous devez vous devez contacter notre service Administration des Ventes via la rubrique Nous Contacter de www.monespaceconsuel.com ou www.consuel.com

Cette section vous permet d'identifier l'installation électrique qui fait l'objet de cette attestation.

Dans le cas d'une première mise en service de l'installation, cette AC sera mise à disposition par nos services au GRD qui a la charge du raccordement de l'installation.

- Ligne 1 : Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de l'électricité : non - oui

Si vous ne cochez pas la case « oui », le GRD ne recevra pas l'Attestation de Conformité visée pour réaliser le raccordement.

- Ligne 2 : La case GRD doit être renseignée. Vous devez nous transmettre le n° de dossier de raccordement (ligne 3) ou le n° PDL/(PRM) (la ligne 4).

S'il ne s'agit pas d'une première mise en service de l'installation, ces informations ne vous sont pas demandées.

Le nom du propriétaire de l'installation, de l'opération ou du programme ne sont pas modifiables car déjà renseignés à l'étape précédente.

Si l'installation est située dans un bâtiment collectif, vous devez indiquer à minima l'étage ainsi que le numéro de porte. Si l'opération est composée de plusieurs bâtiments ou cages, vous voudrez bien indiquer en plus le numéro ou le nom de l'immeuble et/ou de la cage d'escalier.

En ce qui concerne l'adresse, elle est par défaut celle que vous avez renseignée au niveau du chantier. Cependant, vous pouvez la modifier.

Indiquez le numéro de lot si le numéro de voirie n'est pas attribué ou s'il s'agit d'une opération collective horizontale ne disposant que d'une seule adresse postale (lotissement par exemple).

Le code postal, la commune, ainsi que les coordonnées GPS ne sont pas modifiables car précédemment enregistrés au niveau du chantier.

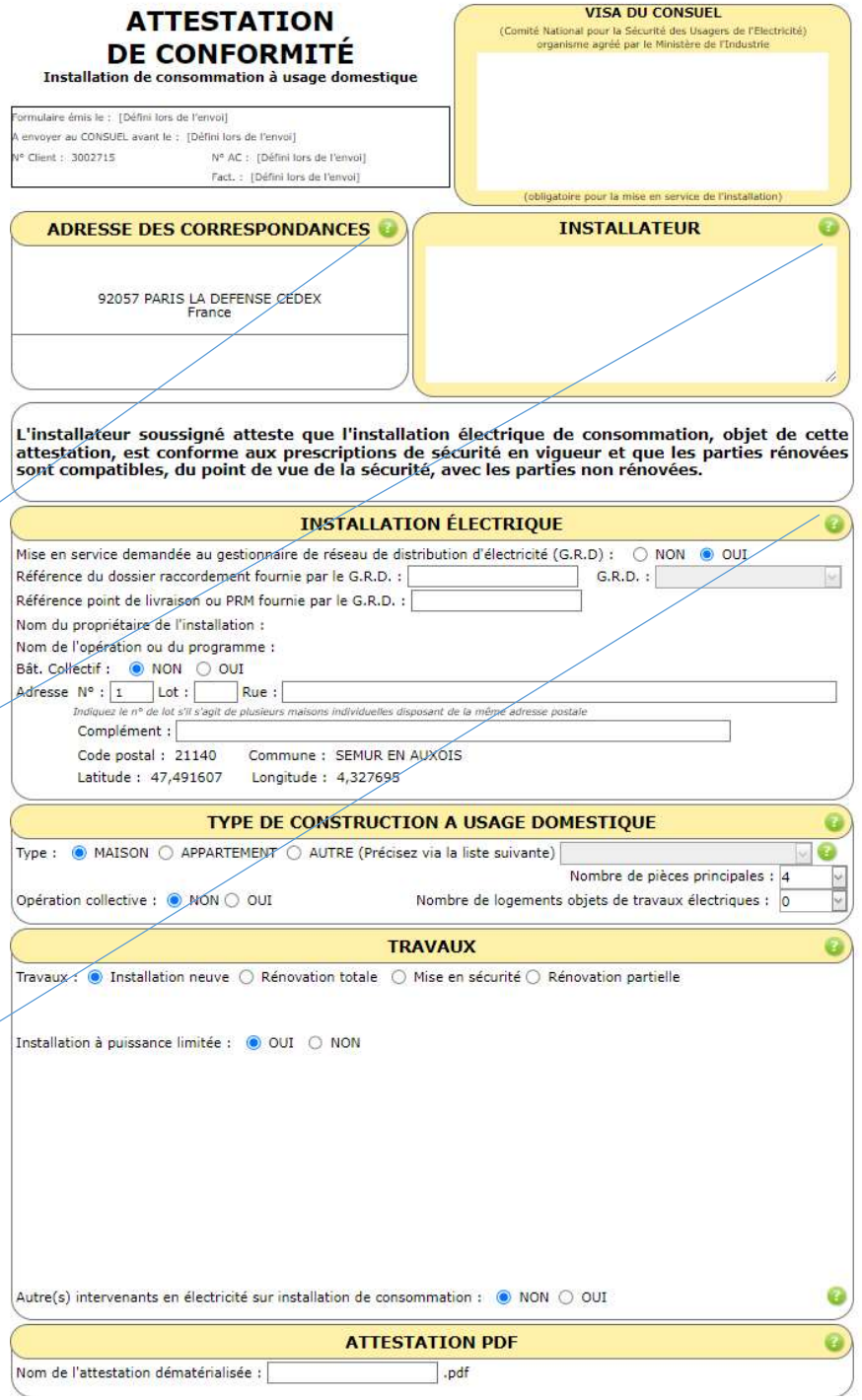

CONSUEL

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REMPLIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC JAUNE

Cette partie est destinée à préciser le type de local dont l'installation électrique fait l'objet de cette attestation.

S'il s'agit d'une maison ou d'un appartement, vous devrez indiquer le nombre de pièces principales (pièce de séjour ou de sommeil incluant les bureaux, salles de jeux, etc.). Nota : Ne doivent pas être comptées les pièces de service telles que les cuisines, salle d'eau, cabinets d'aisance, buanderie, débarras, séchoirs, dégagements et dépendances.

Dans d'autres cas, vous devez cocher la case "Autre" et choisir (ou ajouter) sa nature dans la liste de choix proposés.

Dans le cas d'une opération collective (au moins deux installations réalisées simultanément pas vos soins sur le même site), vous devrez indiquer le nombre total de logements dont vous avez en charge les installations électriques.

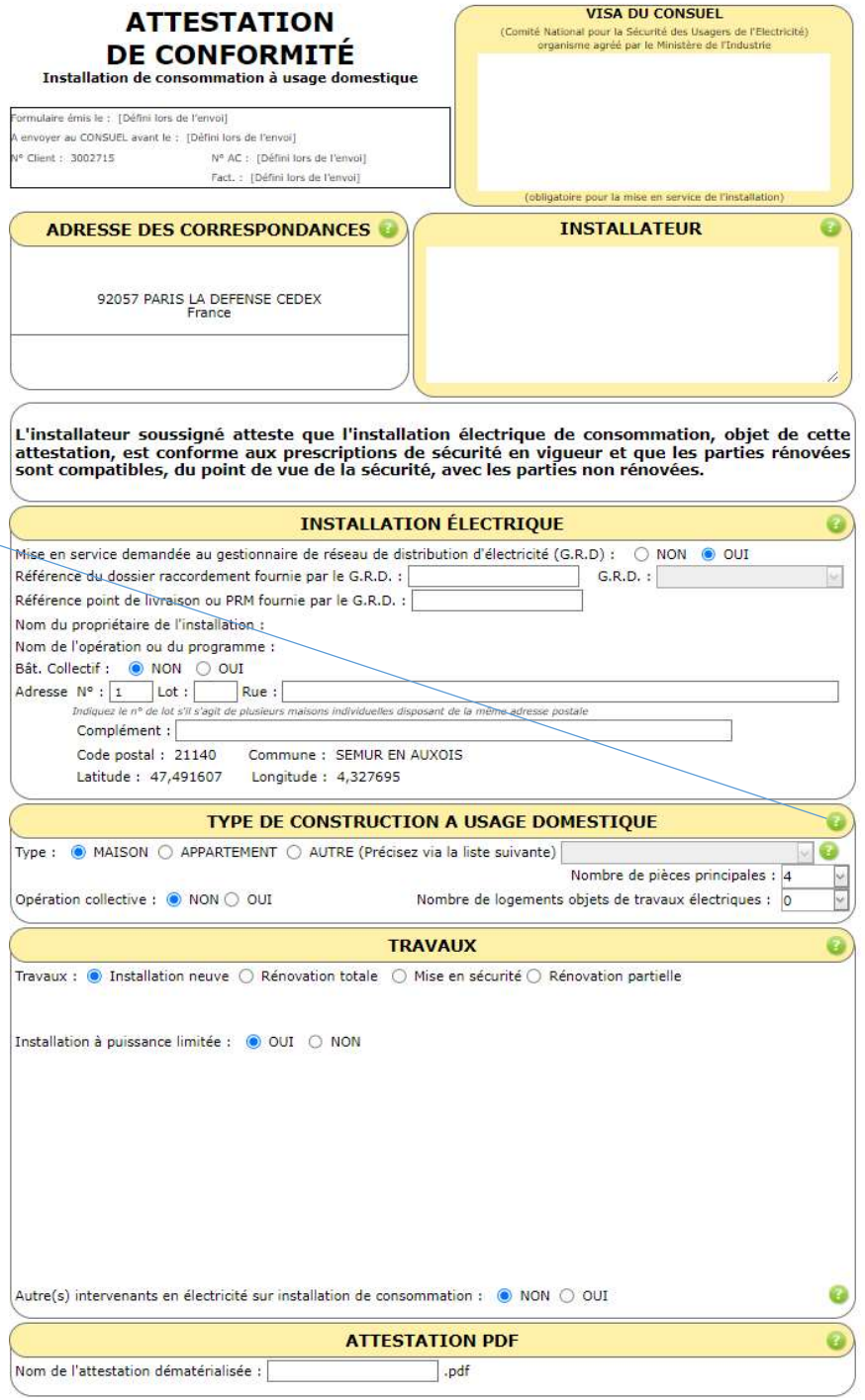

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Installation de consommation à usage domestique

Formulaire émis le : [Défini lors de l'envoi]
A envoyer au CONSUEL avant le : [Défini lors de l'envoi]
N° Client : 3002715 — N° AC : [Défini lors de l'envoi]
Fact. : [Défini lors de l'envoi]

VISA DU CONSUEL
(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité) organisme agréé par le Ministère de l'Industrie
(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

ADRESSE DES CORRESPONDANCES
92057 PARIS LA DEFENSE CEDEX
France

INSTALLATEUR

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE
Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D) : NON OUI
Référence du dossier raccordement fournie par le G.R.D. : G.R.D. :
Référence point de livraison ou PRM fournie par le G.R.D. :
Nom du propriétaire de l'installation :
Nom de l'opération ou du programme :
Bât. Collectif : NON OUI
Adresse N° : 1 Lot : Rue :
Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse postale
Complément :
Code postal : 21140 Commune : SEMUR EN AUXOIS
Latitude : 47,491607 Longitude : 4,327695

TYPE DE CONSTRUCTION A USAGE DOMESTIQUE
Type : MAISON APPARTEMENT AUTRE (Précisez via la liste suivante)
Nombre de pièces principales : 4
Opération collective : NON OUI
Nombre de logements objets de travaux électriques : 0

TRAVAUX
Travaux : Installation neuve Rénovation totale Mise en sécurité Rénovation partielle
Installation à puissance limitée : OUI NON
Autre(s) intervenants en électricité sur installation de consommation : NON OUI

ATTESTATION PDF
Nom de l'attestation dématérialisée : .pdf

CONSUEL

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

CHOIX POUR IRVE

Travaux	Configuration	Choix "Autre"
Vous avez installé un ou plusieurs points de recharge par emplacement et chaque emplacement fait l'objet d'un point de livraison (PDL/PRM).		IRVE bât. Collectif d'habitation 1 PDL/PRM par emplacement
Vous avez réalisé une IRVE pour un parking de bâtiment collectif d'habitation ou de lotissement et raccordée sur un point de livraison (PDL/PRM) spécifique dédié à ce seul usage.	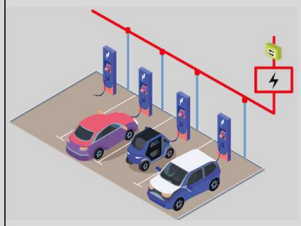	IRVE bât. Collectif d'habitation 1 seul PDL/PRM dédié
Vous avez réalisé une IRVE pour un parking de bâtiment collectif d'habitation ou de lotissement et raccordée sur un point de livraison (PDL/PRM) existant alimentant d'autres usages tels que les services généraux du bâtiment ou du lotissement.	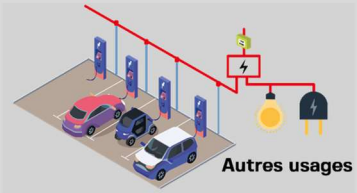	IRVE bât. Collectif d'habitation raccordement indirect
Vous avez installé un point de recharge alimenté depuis le point de livraison (PDL/PRM) d'une logement ou d'une annexe non professionnelle.	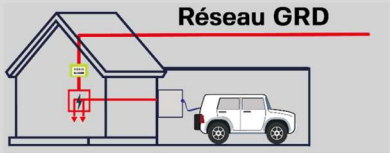	IRVE pour Maison individuelle raccordement indirect
Vous avez installé un ou plusieurs points de recharge dans votre propriété (usage non professionnel) alimenté par un point de livraison (PDL/PRM) dédié à cet usage.	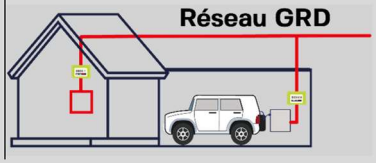	IRVE pour Maison individuelle sur PDL/PRM dédié

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de consommation à usage domestique

VISA DU CONSUEL
(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité) organisme agréé par le Ministère de l'Industrie
(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

Formulaire émis le : [Défini lors de l'envoi]
A envoyer au CONSUEL avant le : [Défini lors de l'envoi]
N° Client : 3002715 N° AC : [Défini lors de l'envoi]
Fact. : [Défini lors de l'envoi]

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

92057 PARIS LA DEFENSE CEDEX
France

INSTALLATEUR

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D) : ○ NON ◉ OUI
Référence du dossier raccordement fournie par le G.R.D. : G.R.D. :
Référence point de livraison ou PRM fournie par le G.R.D. :
Nom du propriétaire de l'installation :
Nom de l'opération ou du programme :
Bât. Collectif : ◉ NON ○ OUI
Adresse N° : 1 Lot : Rue :
Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse postale
Complément :
Code postal : 21140 Commune : SEMUR EN AUXOIS
Latitude : 47,491607 Longitude : 4,327695

TYPE DE CONSTRUCTION A USAGE DOMESTIQUE

Type : ◉ MAISON ○ APPARTEMENT ○ AUTRE (Précisez via la liste suivante)
Nombre de pièces principales : 4
Opération collective : ◉ NON ○ OUI Nombre de logements objets de travaux électriques : 0

TRAVAUX

Travaux : ◉ Installation neuve ○ Rénovation totale ○ Mise en sécurité ○ Rénovation partielle

Installation à puissance limitée : ◉ OUI ○ NON

Autre(s) intervenants en électricité sur installation de consommation : ◉ NON ○ OUI

ATTESTATION PDF

Nom de l'attestation dématérialisée : .pdf

CONSUEL

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

Cette partie est destinée à préciser le type d'installation réalisée.

Type de travaux :

Cochez **Installation neuve** s'il s'agit de la création d'une nouvelle installation électrique.

Cochez **Rénovation totale** s'il s'agit de la dépose complète d'une installation électrique existante et remplacement par une nouvelle installation électrique.

Cochez **Mise en sécurité** s'il s'agit d'une installation électrique existante conservée sans création de nouveaux circuits électriques.

Cochez **Rénovation partielle** s'il s'agit d'une partie d'installation existante conservée et création de nouveaux circuits électriques (pose d'un dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects + pose de canalisations).

- Dans ce seul cas de rénovation partielle, vous devrez compléter le tableau pour indiquer, par section (1,5 mm² ; 2,5 mm² ou autre), le nombre de circuits neufs crées et de circuits existants conservés.

Relocation :

Si les travaux sont réalisés dans un bâtiment existant, à la demande d'un bailleur, dans le cadre d'un changement de locataire, veuillez choisir "OUI" pour *"Travaux réalisés dans le cadre d'une remise en location d'un logement"*.

Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer "NON".

Installation à puissance limitée :

Dans le cas où la puissance délivrée au point de livraison est supérieure à 36 kVA ou 90A monophasé ou encore 60A triphasé, vous devez télécharger le dossier technique SC143, le compléter puis joindre le fichier au format PDF à cette attestation.

Voir page suivante pour joindre le SC 143

Cette partie est destinée à déclarer d'autres intervenants sur l'installation électrique dans le cadre d'une pluralité d'installateurs.

Dans certains cas, il est possible que vos travaux ne concernent pas la totalité de l'installation électrique réalisée en aval du point de livraison, et qu'au moins un autre installateur ait réalisé des installations électriques fixes (canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

Dans ce cas, vous devez nous indiquer les coordonnées de ces installateurs, ainsi que les travaux qu'ils ont réalisés, afin de ne pas prendre sous votre responsabilité des installations non réalisées par vos soins.

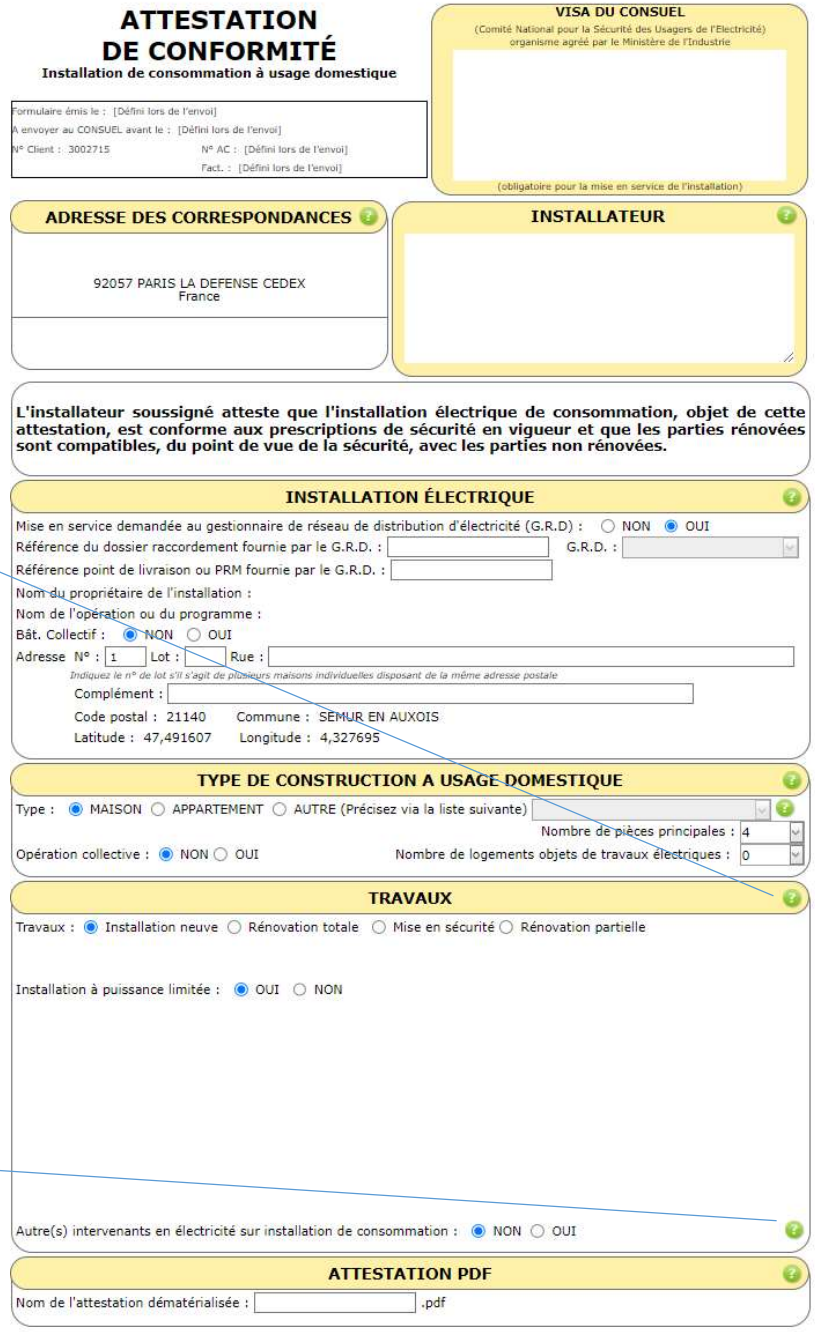

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Installation de consommation à usage domestique

Formulaire émis le : [Défini lors de l'envoi]
A envoyer au CONSUEL avant le : [Défini lors de l'envoi]
N° Client : 3002715 N° AC : [Défini lors de l'envoi]
Fact. : [Défini lors de l'envoi]

VISA DU CONSUEL
(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité) organisme agréé par le Ministère de l'Industrie
(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

ADRESSE DES CORRESPONDANCES
92057 PARIS LA DEFENSE CEDEX
France

INSTALLATEUR

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE
Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D) : NON OUI
Référence du dossier raccordement fournie par le G.R.D. : G.R.D. :
Référence point de livraison ou PRM fournie par le G.R.D. :
Nom du propriétaire de l'installation :
Nom de l'opération ou du programme :
Bât. Collectif : NON OUI
Adresse N° : 1 Lot : Rue :
Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse postale
Complément :
Code postal : 21140 Commune : SEMUR EN AUXOIS
Latitude : 47,491607 Longitude : 4,327695

TYPE DE CONSTRUCTION A USAGE DOMESTIQUE
Type : MAISON APPARTEMENT AUTRE (Précisez via la liste suivante)
Nombre de pièces principales : 4
Opération collective : NON OUI
Nombre de logements objets de travaux électriques : 0

TRAVAUX
Travaux : Installation neuve Rénovation totale Mise en sécurité Rénovation partielle
Installation à puissance limitée : OUI NON
Autre(s) intervenants en électricité sur installation de consommation : NON OUI

ATTESTATION PDF
Nom de l'attestation dématérialisée : .pdf

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité » et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

OUTIL : Joindre le document SC 143 pour une AC Jaune

L'utilité de cet outil est de pouvoir joindre le dossier technique SC 143 lorsque votre installation n'est pas à puissance limitée.

Etape 1 : si votre installation n'est pas à puissance limitée, cochez « NON » et les indications suivantes apparaissent.

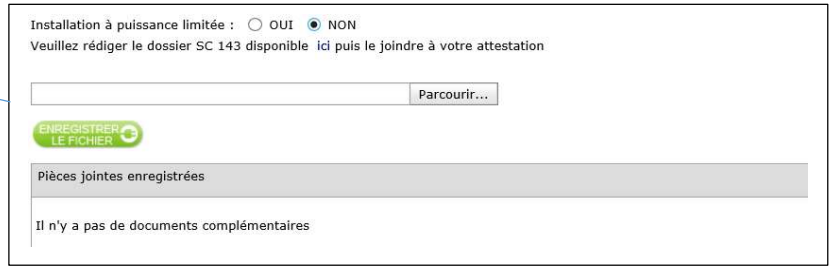

Etape 2 : appuyez sur « ici » afin de télécharger le dossier technique. Remplissez les informations demandées et enregistrez-le dans votre explorateur. Vous pouvez aussi vous procurer le dossier technique SC 143 sur www.consuel.com, à la rubrique Dossiers Techniques.

Etape 3 : appuyez sur « parcourir » afin de chercher le document à envoyer

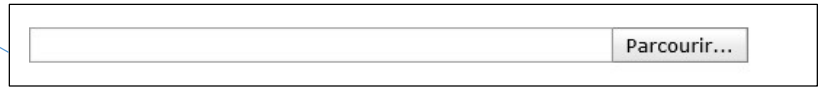

Etape 4 : votre explorateur de fichier s'ouvre, recherchez le document précédemment enregistré.

Attention au type de fichier : seuls les fichiers de type .jpg, .bmp, .pdf (non protégés et non au format portefeuille) sont autorisés. En cas de mauvais fichier, un message apparaitra sous la barre du fichier joint. Une pièce ne peut dépasser une taille de 2MO.

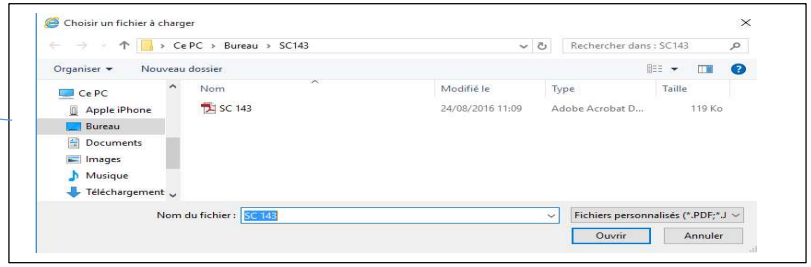

Etape 5 : il faut appuyer sur le bouton « enregistrer le fichier » afin de la joindre. En fonction de la taille de fichier :
Soit une barre de progression apparait
Soit la zone se grise durant le temps de chargement

- Lorsque la pièce jointe est insérée, elle s'incrémente dans la liste des pièces enregistrées avec le type désigné sur le côté droit.
- Pour supprimer la pièce jointe, il faut appuyer sur la corbeille.

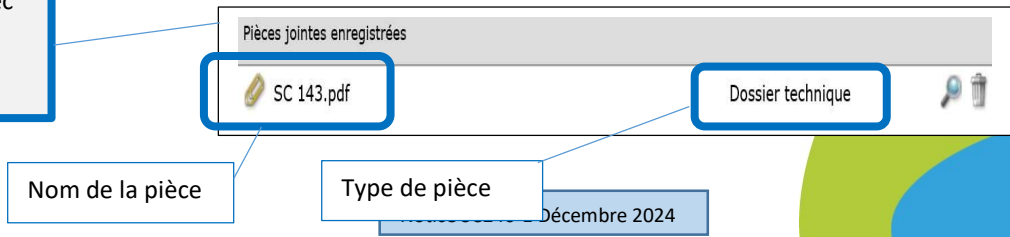

Nota : les termes « AC » utilisés dans ce document signifient « Formulaire(s) d'attestation de conformité » et « GRD » signifie « Gestionnaire Réseau Distribution »

REMPLIR UN FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITE : AC JAUNE

La fonction : CHOISIR UN MODELE

Elle vous permet de renseigner l'AC avec un de vos modèles déjà enregistré. Il vous suffit d'en sélectionner un dans la liste déroulante et d'appuyer sur OK.

La fonction SAUVER

Elle vous permet de vérifier que les points minimums nécessaires à la recevabilité de votre AC sont complétés et sauvegarde automatiquement l'AC en cours de saisie.

Deux possibilités :

1) Votre AC est bien remplie, vous aurez le symbole de validation vert et vous obtiendrez le message suivant :

2) Votre AC est mal remplie, vous aurez une croix blanche sur fond rouge et vous obtiendrez le message suivant avec une liste déroulante vous mentionnant les points manquants et à reprendre :

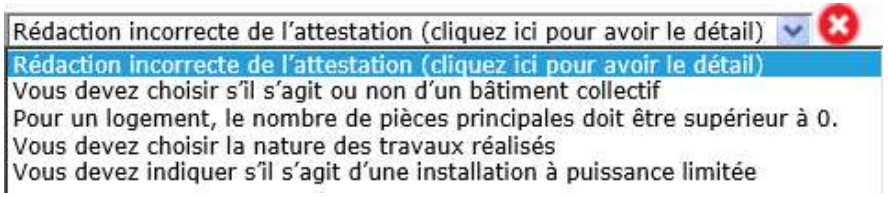

La fonction SAUVEGARDER

Elle est à utiliser pour enregistrer les informations qui ont été complétées sur votre AC. Pour se faire, appuyez sur le bouton situé en bas de l'écran de votre AC. Cette fonction teste également l'AC qui va être sauvegardée.

Une fois l'une de ces deux actions réalisée, en retournant sur la page Mes Services->Gérer mes chantiers->liste des AC, l'AC aura bien été modifiée des éléments complétés.

Le numéro d'AC et la couleur indiqués dans la liste, correspondent à ceux affichés dans l'onglet du remplissage de l'attestation de conformité.